

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MÉGANTIC

N° : 480-11-000078-189  
N° Dossier : 42-2401761

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**PERFECTION INC.**

Débitrice

c.

**KPMG INC.**

Syndic / Requéant

*Sherbrooke le 27 septembre 2018*  
*Vu la requête et les*  
*pièces déposées,*  
*le Tribunal*  
*ACCUEILLE la requête selon ses*  
*conclusions et PROROGÉ le*  
*délaï pour le dépôt d'une proposition*  
*au 9 novembre 2018.*  
*En fait. Elsa Olem, Régistratrice*

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI  
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION**  
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

**AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÈGEANT DANS  
ET POUR LE DISTRICT DE MÉGANTIC, LE SYNDIC / REQUÉRANT EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Débitrice opère une entreprise œuvrant dans le domaine de la confection de vêtements professionnels;
2. Sa principale place d'affaires est située au 101, avenue Perfection, dans la ville de Courcelles, district de Mégantic;
3. Le 19 juillet 2018, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (ci-après l'« **Avis d'intention** ») conformément aux dispositions de l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « *LFI* »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
4. Le délai de 30 jours pour présenter une proposition, prévu à l'Avis d'intention, devait se terminer le 20 août 2018;

DRÔITS DE GREFFE  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice MONTREAL  
0372795-0025-0943  
50,00  
2018-09-26